

[Text]

Mr. Hammond: It indeed may happen, Mr. Chairman, but we have been in close contact with the people in Ontario. I think the analysis we have done to date shows that the action taken to roll back certain premiums with respect to drivers under age 25 and certain premiums with respect to taxi-cab fleets. . . the idea was to roll those back by 10%. At this point in time I do not think we could conclude it would cause a solvency problem. But being responsible for solvency, one is always nervous if companies are not able to charge the premiums they think are appropriate. Certainly, as I said, two years ago when I appeared before this committee we mentioned in our annual report that we thought premium rates needed to be increased.

Mr. Warner: I think the chairman is on a very good point of questioning. The figures in Ontario actually are quite disastrous. The recent action by the Ontario government, whereby they are suggesting there should be a roll-back in this high-risk business that is mainly placed in the Facility Association, could be quite a considerable burden. This burden is shared by all of the automobile underwriters in the province. As you look at the figures, it means that all of the automobile underwriters in the province who are writing. . . the average person who does not have a lot of claims and a lot of accidents has to subsidize the bad drivers through the Facility Association.

• 1555

What the facility association does not receive in premiums to cover their claims has to be made up by all of the people who are writing auto business, and it could be the very fragile auto insurer who may have a solvency problem now.

In fact, when you look at the numbers in Ontario over the last few years, the good driver who qualifies for the best rates has been subsidizing the bad drivers to something to the extent of over \$200 a year. So why can you see the Ontario government suggesting they be subsidized further by the good drivers?

Mr. Hammond: I cannot really explain the action of the Government of Ontario. I do want to say, however, that the premiums that are paid to the facility association are a very small proportion of the total premiums that are paid for automobile insurance, so I think we have to keep it in this context—the extent that the facility association premiums, the amounts that are paid to the facility association only account for at most 10% of the automobile business. I think if we are looking at it from

[Translation]

l'association en raison des risques qu'elle court de subir des pertes?

M. Hammond: Cela pourrait se produire, monsieur le président, mais nous surveillons la chose de très près avec les responsables ontariens. Les analyses que nous avons effectuées jusqu'à maintenant révèlent que les mesures prises pour réduire certaines des primes demandées aux conducteurs âgés de moins de 25 ans et certaines primes demandées aux chauffeurs de taxi. . . Il a été question de réduire ces primes de 10 p. 100. A l'heure actuelle, il n'y aurait pas lieu de conclure que cela pourrait causer un problème de solvabilité. Or, comme je suis responsable des questions touchant la solvabilité, je ne suis guère rassuré quand les compagnies ne sont pas autorisées à demander les primes qu'elles jugent indiquées. Comme je vous l'ai dit il y a deux ans quand j'ai comparu devant le Comité, nous avons soutenu dans notre rapport annuel que les primes devaient être augmentées.

M. Warner: J'estime que le président a soulevé là une question très intéressante. Les chiffres pour l'Ontario sont en fait désastreux. Les mesures prises récemment par le gouvernement de l'Ontario en vue de réduire les primes sur les polices à risques élevés, détenues surtout par l'association des assureurs de dernier recours, pourraient imposer un fardeau assez lourd à celle-ci. Ce fardeau est partagé par tous les assureurs automobiles de la province. Les statistiques révèlent que tous les assureurs automobiles de la province qui souscrivent des polices. . . le conducteur moyen qui a peu d'accidents et qui présente peu de réclamations doit subventionner les mauvais conducteurs assurés par l'association des assureurs de dernier recours.

Si l'association des assureurs de dernier recours ne touche pas suffisamment de primes pour couvrir toutes ses réclamations, ce sont tous les souscripteurs de polices d'assurance-automobile qui doivent combler le manque à gagner, et ce sont donc les assureurs automobiles en situation financière précaire qui risquent d'avoir des problèmes de solvabilité.

En fait, si vous examinez les statistiques des dernières années pour l'Ontario, vous constatez que le bon conducteur qui a été admissible aux taux les plus bas a subventionné les mauvais conducteurs à un taux d'un peu plus de 200\$ par année. Pourquoi croyez-vous que le gouvernement de l'Ontario propose maintenant que les bons conducteurs continuent de subventionner les mauvais?

M. Hammond: Je ne suis pas en mesure de vous expliquer les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario. Je tiens toutefois à dire que les primes versées à l'association des assureurs de dernier recours représentent une très faible proportion du total des primes versées pour l'assurance-automobile. Il ne faut pas perdre de vue le fait que les primes versées à l'association des assureurs de dernier recours représentent seulement 10 p. 100 des primes d'assurance-automobile, au maximum. C'est une